Commission Nationale des Juges de France
UNION ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE
Confédération Ornithologique Mondiale pour la France

Nom de la société : ……
Affiliation : ☐ UOF (COM France) ☐ CDE ☐ Autre(préciser)……..…
Siège social : …….
Coordonnées complètes du responsable du concours ou des relations avec les juges :
Nom : …….….
Adresse complète : …….....
Téléphone fixe : …….Téléphone mobile : …….
E-mail : ……

M …… Juge C.N.J.F. en :

☐ Chant harz ☐ Canaris couleurs ☐ Psittacidés
☐ Chant malinois ☐ Canaris de posture ☐ Faune européenne - hybrides
☐ Chant timbrado ☐ Exotiques à bec droit

Date de jugement, conférence, expertise… : le(s) ….…….201....
Lieu (nom de la salle, adresse, ville, n° téléphone) : ……..……..
……...
……...
Estimation du montant du défraiement :
……. journée (s) jugement à …… : ...…….….euros
Prestation particulière (conférence, expertise…) : ……euros
Frais de déplacement : tarif SNCF 2ème classe : …….….euros
voiture (dans la limite du kilométrage autorisé) …….euros
voiture au-delà du kilométrage autorisé ……euros
péage ……..euros
divers (repas, parcotrain…) ……..euros
Déplacement supérieur à huit heures aller –retour : ……..euros

Total estimé : ……..euros

Fait à …….…., le ……....
Signature du juge C.N.J.F.

PS : ce montant n'est qu'une estimation basée sur le montant des indemnités et des frais de transport connus à la date d'aujoud'hui. Ceux-ci étant soumis à fluctuation ce montant peut varier. Si la variation dépasse 10% le juge C.N.J.F. en avertira à l'avance le responsable de la société et pourra rédiger une nouvelle estimation.

- - - - - - - - - -

Coupon à renvoyer au juge

M ……...
Responsable de la société de :……....
Reconnaît avoir pris connaissance de l'estimation de coût de ……..…euros et l'accepter.
Celle-ci concerne les prestations suivantes : …….….
…….
……...
Bon pour accord
Fait à …….…., le ……
Signature du responsable:

PS : j'ai pris bonne note que ce montant n'est qu'une estimation basée sur le montant des indemnités et des frais de transport connus à la date d'aujoud'hui. Ceux-ci étant soumis à fluctuation ce montant peut varier. Si la variation dépasse 10% le juge C.N.J.F. en avertira à l'avance le responsable de la société et pourra rédiger une nouvelle estimation.